

E 2200 London 31/I C 1

*La Division des Affaires étrangères du Département politique
à la Légation de Suisse à Londres*

Copie de réception
T n° 20

Berne, 31 décembre 1918, 1 h
(Reçu: 1er janvier 11 h 30)

Avons adressé au Gouvernement des Soviets le télégramme suivant: «Apprenons à notre vive surprise que les membres de notre Légation ne peuvent pas quitter la Russie parce que votre Gouvernement ne vise pas leurs passeports et les empêche ainsi de partir. Protestons énergiquement contre ce refus arbitraire, absolument contraire au Droit des Gens; nous protestons d'autant plus que votre mission a pu quitter la Suisse sans même être soumise au moindre contrôle de ses bagages et a été accompagnée jusqu'à la frontière.¹ Nous exigeons que les mêmes facilités soient accordées à notre Légation en vous rendant responsables de tout retard. Attendons réponse immédiate.» Veuillez informer le Gouvernement anglais.

1. Cf. nos 1, 2, 3, 6, 7.

